



INNOVER EN CORSE - INNUVÀ IN CORSICA

AVENANT N° 1
A LA CONVENTION D'INCUBATION
du 08 FEVRIER 2019

Entre

L'Incubateur de Corse porté par l'Association INIZIÀ

Maison du Parc – ZI Erbajolo – 20600 BASTIA

Ci-après désigné par « **L'INCUBATEUR** » et représenté par son Directeur nommé par la délibération n° 20131209-1 du Conseil d'Administration d'INIZIÀ en date du 9 décembre 2013,

D'UNE PART,

Et

Monsieur christian COMITI

Quartier Laval

20140 Petreto - Bicchisano

Ci-après désigné par « **PORTEUR DE PROJET** », dûment autorisé aux fins des présentes,

D'AUTRE PART.

- Vu la convention signée le 08 février 2019 entre l'Incubateur de Corse et Christian COMITI, porteur du projet PREVN.
- Vu la délibération n° 13/167 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2013 portant approbation de l'évolution du mode de portage et des missions du dispositif régional d'incubation d'entreprises innovantes de Corse.
- Vu l'Assemblée Générale constitutive de l'Incubateur d'Entreprises Innovantes – INIZIÀ du 8 octobre 2013.
- Vu l'avis du Comité de Sélection et de Suivi de l'incubateur INIZIÀ arrêté lors de sa réunion du 23 octobre 2018.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Durée

La convention susvisée est prorogée de 6 mois supplémentaires. Celle-ci prendra fin le 08 février 2021.

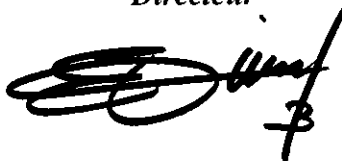
Fait en 2 exemplaires à Ajaccio le : 6 Août 2020

Pour l'Incubateur d'Entreprises
Innovantes INIZIÀ :

Le porteur du projet PREVN :

Emmanuel PIERRE

Directeur



Christian COMITI

